



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/58
17 novembre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL; ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13-17 novembre 2017

RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

Introduction

1. Le Sous-groupe sur le secteur de la production, reconstitué à la 78^e réunion du Comité exécutif, s'est réuni à quatre reprises en marge de la 80^e réunion. Le Sous-groupe était formé des représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Liban et du Mexique. Le représentant de l'Australie a agi en qualité de facilitateur. Des représentants de la Banque mondiale étaient présents en qualité d'observateurs.

2. Le Sous-groupe a examiné le rapport de vérification de la production et de la consommation de HCFC en Chine pour l'année 2016, le rapport périodique de 2017 sur la phase I du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine et la phase II du PGEPH de la Chine, présentée pour une deuxième fois.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Sous-groupe a adopté l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/SGP/1.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

4. Le Sous-groupe a convenu de l'organisation des travaux proposée par le facilitateur.

Point 3 de l'ordre du jour : Phase I du PGEPH de la Chine

a) Rapport de vérification de la production et de la consommation de HCFC en Chine pour l'année 2016

5. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/SGP/2 en précisant que le rapport de vérification a conclu que le gouvernement de la Chine avait respecté ses objectifs de réglementation de la production et de la consommation de HCFC en 2016. Le rapport confirme que deux chaînes de production, dont la capacité totale était de 10 500 tonnes métriques, sur les quatre chaînes de production pour lesquelles un contrat de fermeture de la capacité inutilisée avait été signé, ont été démantelées; le démantèlement des deux autres chaînes, dont la capacité totale est de 4 000 tonnes métriques, sera vérifié en 2018. Le rapport comprend également de l'information sur le contrôle des émissions du sous-produit HFC-23, qui révèle que 0,3 pour cent seulement du HFC-23 a été libéré et que 99,7 pour cent du HFC-23 ont été incinérés ou recueillis et stockés ou vendus. La représentante du Secrétariat a aussi indiqué que les résidus produits ont été éliminés de façon définitive en tant que matières dangereuses conformément aux lois nationales, mais le Secrétariat a toutefois suggéré d'inclure les quantités de HCFC comprises dans les résidus de la production de HCFC à des fins réglementées lors des futures vérifications.

6. La représentante du Secrétariat a aussi attiré l'attention du Sous-groupe sur le détournement de 887,64 tonnes métriques de capacité de HCFC-142b ayant fait l'objet d'une indemnisation vers la production de matières premières dans une entreprise. La Banque mondiale a déclaré que ce détournement était une omission et a informé le Secrétariat qu'un mécanisme était en voie d'être mis en place afin de renforcer le suivi de la production de HCFC dans les usines et de prévenir tout futur détournement de ce genre. Elle a ajouté que le rapport périodique sur la mise en œuvre de la phase I du PGEPH révélait que deux nouvelles chaînes ont été mises en service pour la production de matières premières. Il a donc été suggéré d'effectuer une vérification afin de confirmer que les nouvelles chaînes étaient intégrées verticalement et destinées à la production de matières premières.

7. Plusieurs membres ont loué les efforts du gouvernement de la Chine pour réduire les émissions du sous-produit HFC-23 grâce à l'incinération et aux meilleures pratiques pour réduire le taux de production de sous-produits. La quantité de sous-produit HFC-23 libérée dans l'atmosphère a été considérablement réduite.

8. La représentante du Secrétariat a répondu à une question des membres en précisant que le Fonds multilatéral ne recueillait pas systématiquement l'information sur le HFC-23 avant 2013 et que le taux de production du sous-produit HFC-23 avait été estimé à 3 pour cent, mais que l'exactitude des données s'améliorait. Le HFC-23 en stock à la fin de l'année était incinéré, vendu ou libéré au cours de l'année suivante, et la quantité de HFC-23 incinérée en 2016 contenait du HFC-23 stocké en 2015. Le représentant de la Banque mondiale a précisé que la Banque n'avait pas vérifié les quantités de sous-produit HFC-23 produites, et n'a fourni que de l'information sur sa gestion, conformément au paragraphe 10 de l'accord. Il a précisé que certaines usines avaient participé au projet de destruction du HFC-23 financé au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et que les quantités produites dans ces usines étaient communiquées à la Banque. Ces quantités ont été estimées à 3 pour cent pour les usines ne participant pas au projet du MDP.

9. En ce qui concerne les résidus à point d'ébullition élevé, la représentante du Secrétariat a expliqué qu'ils étaient incinérés ou acheminés aux entreprises de traitement des résidus de matières dangereuses pour y être éliminés de façon définitive conformément aux réglementations nationales et aux études d'impact sur l'environnement approuvées pour chaque usine. Par contre, lorsque les résidus à point d'ébullition élevé contiennent de fortes concentrations de HCFC (par exemple entre 10 et 40 pour cent) et que ces HCFC sont récupérés et réutilisés à des fins réglementées, ils ne sont pas comptabilisés au titre de la production de SAO. La Banque mondiale a expliqué que pour l'ensemble de la production totale de résidus à point

d'ébullition élevé, ces résidus représentent, en moyenne, moins d'un pour cent de la production totale de HCFC en Chine. Comme la quantité est relativement faible et que la Banque mondiale continuera à faire rapport sur les pratiques d'élimination définitive des résidus à point d'ébullition élevé dans les entreprises conformément à la décision 77/65 d), le Sous-groupe a décidé de ne pas demander la vérification des HCFC contenus dans les résidus à point d'ébullition élevé et que ces HCFC ne seront pas comptés dans la production.

10. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué qu'en ce qui concerne la vérification du démantèlement des deux chaînes de production pour lesquelles un contrat de fermeture de la capacité inutilisée avait été signé, l'équipe de vérification a confirmé le démantèlement des chaînes de production, mais elle n'a pas été en mesure de vérifier que les principales pièces d'équipement avaient été détruites. Il a ajouté que l'équipe de vérification avait été informée que l'équipement avait été mis aux rebuts et vendu.

11. Plusieurs membres ont indiqué que l'usine avait été indemnisée pour le démantèlement de son équipement de production et qu'elle devrait donc être en mesure de fournir des preuves de son élimination définitive, conformément aux lignes directrices en vigueur. La Banque mondiale a confirmé qu'elle entreprendrait une autre vérification afin de déterminer le sort de cet équipement, et le gouvernement de la Chine a accepté cette vérification supplémentaire.

12. Quant aux futures vérifications des nouvelles chaînes de production de HCFC destinés à être utilisés comme matière première, il a été suggéré que la Banque mondiale, en plus de vérifier l'intégration verticale des chaînes de production, vérifie également les arrangements légaux, afin de confirmer que les nouvelles chaînes ne serviront pas à produire des HCFC à des fins réglementées. Le Secrétariat a expliqué que les nouvelles chaînes avaient été mises en service pour la production de matières premières et qu'aucun quota ne serait fixé pour ces chaînes. De plus, le gouvernement a mis sur pied un système de suivi de la production de matières premières englobant les nouvelles chaînes récemment mises en service. Les représentants de la Chine et de la Banque mondiale ont précisé que la phase I du PGEPH ne s'étendait pas aux nouvelles chaînes de production.

13. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué que les coûts d'appui à l'agence avaient été calculés en fonction d'un petit nombre de vérifications et que le nombre de vérifications aurait dû diminuer à mesure que les usines abandonnaient la production. Le fait que la Banque mondiale et le gouvernement de la Chine aient convenu d'une vérification unique des deux usines de production ne devrait pas être interprété comme un précédent pour la vérification de la production dans toutes les nouvelles installations.

14. Répondant à une question cherchant à établir si la vérification des nouvelles usines serait une activité unique ou annuelle, un membre a indiqué qu'il préférerait une vérification unique de toutes les nouvelles usines, mais comme la question est hypothétique, les débats plus poussés sur la question peuvent attendre jusqu'à l'établissement de nouvelles usines.

15. Quant à la décision d'imposer une pénalité ou de réduire la production maximum permise de l'usine ayant détourné 887,64 tonnes métriques de capacité pour laquelle elle avait été indemnisée vers les matières premières, il a été avancé que la mesure la plus écologique est difficile à calculer car la réduction de la production à l'usine n'entraînerait pas une réduction globale des quotas en Chine et, par surcroît, il n'existe pas de quotas de production de matières premières. Par ailleurs, la pénalité de 133 146 \$US représente une somme beaucoup moins importante que les profits réalisés par l'usine en détournant sa production. Plusieurs membres craignent qu'une telle situation se reproduise au cours des prochaines années à cause des profits qu'engendre la production de matières premières et de la faiblesse de la pénalité par rapport aux profits réalisés.

16. Bien que le détournement ait été attribuable en partie à la nouvelle administration de l'usine et que des mesures aient été prises pour corriger le problème, plusieurs membres ont souligné que les producteurs produisent souvent moins que leur quota, de sorte que la réduction de la production maximum proposée

n'aura presque pas de conséquences pour l'usine et n'aura pas non plus de conséquence sur la production à des fins réglementées au niveau national.

17. Après avoir examiné la question, le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande que le Comité exécutif;

- a) Prenne note du rapport de vérification du secteur de la production de 2016 en Chine;
- b) Demande à la Banque mondiale;
 - i) De vérifier, lors de l'exercice de vérification de 2017 qui aura lieu en 2018, que les chaînes de production de HCFC pour lesquelles un contrat de fermeture de la capacité inutilisée a été signé chez Zhejiang Jinhua Yonghe Fluorochemical Co. Ltd. et Shandong China Fluoro Technology Co. Ltd. ont été démantelées et que l'équipement principal a été détruit;
 - ii) De vérifier, une fois seulement, que les nouvelles chaînes de production de HCFC-142b chez Zhejiang Juhua Fluoro-chemical Co. Ltd. et Shandong Donyue Chemical Co. Ltd. sont verticalement intégrées à la production des installations en aval et que tous les HCFC produits sur les nouvelles chaînes sont destinés à être utilisés pour la matière première;
- c) Demande également à la Banque mondiale d'inclure dans ses futurs exercices de vérification, un rapport sur l'état du HFC-23 stocké au cours des années précédentes, en précisant les quantités incinérées, vendues et libérées;
- d) D'appliquer la clause de pénalité de l'accord pour les 887,64 tonnes métriques de capacité de production des HCFC pour lesquelles une indemnisation a été accordée détournées vers des matières premières chez Changshu 3F Zhonghao New Chemical Material Co. Ltd, en prenant note que;
 - i) La pénalité a été calculée à 0,15 \$US le kilogramme, ce qui représente une somme de 133 146 \$US que la Chine et la Banque mondiale doivent rembourser au Fonds multilatéral;
 - ii) Le gouvernement de la Chine est en voie d'améliorer son système de suivi utilisé notamment pour examiner les dossiers de production des HCFC dans les usines, la vente à des fins réglementées et de matières premières, et les changements dans les niveaux de stocks, ainsi que son mécanisme pour prévenir tout futur détournement de la capacité de production vers les matières premières.

b) Rapport périodique de 2016

18. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/SGP/3 en précisant que le gouvernement de la Chine continuait à appliquer son programme d'octroi de permis et de quotas afin de réglementer sa production de HCFC. La priorité a été accordée à la fermeture permanente de la capacité de production. Le gouvernement de la Chine a demandé que la phase I soit prolongée jusqu'à la fin de 2018 car des activités d'assistance technique sont toujours en cours et qu'il faut prévoir plus de temps pour le démantèlement des chaînes de production.

19. Répondant à une question d'un membre cherchant à savoir si la réduction des émissions de HFC-23 avait tenu compte des fermetures d'usines, la représentante du Secrétariat a expliqué que la fermeture des chaînes de production entraînerait l'élimination du HCFC-22 et du HFC-23. En réponse à une autre

question sur les rapports en souffrance sur les activités d'assistance technique relatives au contrôle des émissions du sous-produit HFC-23, le représentant de la Banque mondiale a déclaré que les rapports seraient remis à la 81^e réunion. Le facilitateur a rappelé au Sous-groupe qu'une des études sur la technologie pour la reconversion du HFC-23 avait été annulée et que par conséquent, un seul rapport serait remis à la 81^e réunion [, conformément à la décision 79/17 b) ii)].

20. Une somme d'environ 19,5 millions \$US n'a toujours pas été décaissée, et la question a été posée à savoir pourquoi le FECO/MEP détenait un solde aussi considérable. Le représentant de la Banque mondiale a fait savoir que le solde comprenait d'importants décaissements pour la fermeture de la production et certaines dispositions pour des activités d'assistance technique. Quelque 1,3 million \$US n'ont pas été affectés.

21. En ce qui concerne les rapports sur les activités menées par le bureau de gestion du programme, le budget du bureau de gestion du programme est difficile à ventiler, car les sommes que reçoit le bureau de gestion du programme des différents secteurs sont regroupées et affectées aux activités de production et de consommation.

22. Le Secrétariat a distribué une liste des activités entreprises par le bureau de gestion du programme remise à la 76^e réunion, qui comprend à la fois le secteur de la production et le secteur de la consommation. Bien que la liste ait été prévue pour les activités de la phase I du PGEH et du PGEPH, elle s'appliquera également à la phase II de ces plans, pour ce qui a trait au niveau total de financement. Les membres ont indiqué que bien que le budget de 4,75 millions \$US prévu par le FECO/MPE pour le bureau de gestion du programme semble petit, il représente quand même une somme importante. Il faut développer un moyen systématique de suivre les dépenses du bureau de gestion du programme dans l'avenir, car il pourrait être difficile de fournir cette information rétroactivement.

23. Un autre membre a expliqué que les 4,75 millions \$US représentaient la somme totale dépensée sur cinq ans en soutien au bureau de gestion du programme. Ces chiffres demeurent relativement stables d'une année à l'autre, et représentent le coût de maintenir un personnel de 10 personnes et de la tenue des activités du secteur de la production au bureau de gestion du programme. Comme les sommes reçues sont regroupées, il est difficile de fournir un compte rendu détaillé de la quantité de travail effectuée pour chaque activité, mais des pourcentages peuvent néanmoins être donnés.

24. Le Comité exécutif ne demande pas de connaître les dépenses du bureau de gestion du programme pour chaque tranche et chaque secteur, mais plutôt les dépenses totales de tous les secteurs à chaque année.

25. En réponse à une question sur les vérifications, le représentant de la Banque mondiale a expliqué que les vérifications des projets étaient réalisées par le Bureau national de vérification de la Chine et que ses normes de vérification étaient semblables aux normes de vérification internationales. Il a confirmé que la vérification était réalisée par les mêmes vérificateurs chaque année et qu'ils ne vérifiaient que les projets recevant l'assistance du Fonds. Ils ne vérifiaient pas le FECO/MPE, car une telle vérification serait menée par le ministère de la Protection de l'environnement, au besoin. La vérification effectuée pour la Banque mondiale ne s'intéresse pas à la façon dont le FECO/MPE dépense les cinq pour cent du financement qu'il reçoit.

26. La Banque mondiale a présenté les détails des soldes détenus par le FECO/MPE. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué que les 16,78 millions \$US représentaient le solde en souffrance à payer aux entreprises pour la fermeture de la production et de la capacité inutilisée, et devraient être décaissés d'ici la fin de 2017. La Chine demande une prolongation de la phase I du PGEPH afin de mener à terme certaines activités en cours, dont l'émission des quotas de production au même niveau qu'en 2017, l'achèvement des projets de fermeture de la production et l'achèvement des activités techniques restantes, indiquées au paragraphe 7 du document.

27. Prenant note du solde de 1,3 million \$US, les membres craignent que la prolongation de la phase I du PGEPH entraîne le risque que les sommes soient dépensées pour des activités techniques non approuvées par le Comité exécutif.

28. En raison de la prolongation de l'accord, le gouvernement de la Chine pourrait organiser une réunion des parties prenantes, et une réserve de 40 000 \$ pourrait être créée pour cette éventualité.

29. Le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande que le Comité exécutif;

- a) Prenne note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) (phase I) pour la Chine;
- b) Prenne note également que la somme de 6 264 \$US représentant des intérêts accumulés sera soustraite de la première tranche de la phase II du PGEPH lorsque celle-ci sera approuvée;
- c) Approuve, sur réception d'une demande officielle, la prolongation de la phase I du PGEPH pour la Chine jusqu'au 31 décembre 2018, et demande à la Banque mondiale de retourner les soldes de la phase I du PGEPH et de présenter un rapport d'achèvement de projet à la première réunion de 2019, et convienne d'une réserve pour éventualités pouvant atteindre 40 000 \$US pour les activités de coordination, étant entendu qu'il n'y aura aucune autre augmentation des dépenses prévues pour les activités d'assistance technique, à moins que le Comité exécutif ne les approuve;
- d) Charge le Secrétariat de collaborer avec le gouvernement de la Chine, par l'entremise du PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale du plan de gestion de l'élimination des HCFC, et de la Banque mondiale, en qualité d'agence d'exécution principale du PGEPH, au développement d'un modèle financier pour les dépenses annuelles de gestion de projet pour les secteurs de la production et de la consommation, avant la 81^e réunion.

Point 4 de l'ordre du jour :

Plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) (phase II) de la Chine

30. La représentante du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/SGP/4, Corr.1 et Add.1, en précisant que la Banque mondiale avait soumis de nouveau la phase II du PGEPH à la présente réunion avec un projet d'accord et un plan annuel de mise en œuvre pour 2018. Le plus important changement du plan était que la phase II du PGEPH comprenait une diminution supplémentaire du quota de production de l'ordre de 508,97 tonnes pour les entreprises qui ne respectaient pas l'étude d'impact sur l'environnement, pour une élimination totale de 16 297 tonnes PAO. La Banque mondiale a souligné l'importance d'approuver la phase II du PGEPH à la 80^e réunion, car le gouvernement aura peine à maintenir sa conformité dans le secteur de la production en augmentant son quota d'exportation. Cela pourrait également avoir des conséquences sur la mise en œuvre de l'élimination des HCFC dans d'autres pays visés à l'article 5.

31. Afin d'aider le Sous-groupe, le Secrétariat a résumé les quatre scénarios présentés à la 79^e réunion ainsi que deux scénarios supplémentaires fondés sur les différentes hypothèses de répartition des tranches et le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le cinquième scénario est fondé sur des hypothèses semblables à celles du troisième scénario. La différence principale est que le cinquième scénario respecte le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal et suppose la réduction proportionnelle de toutes les substances, tandis que le troisième scénario suit le calendrier d'élimination accélérée proposé par le gouvernement de la Chine. Le Secrétariat a aussi noté que la répartition du financement dans les accords sur le CFC n'était pas concentrée en début de période et a été assez uniforme, et a développé un sixième scénario fondé sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Contrairement aux autres

scénarios, le sixième scénario prévoit la même indemnisation par tonne éliminée, indépendamment de l'année au cours de laquelle l'élimination a lieu. Tout comme les autres scénarios, le sixième scénario suppose un financement disponible de 290 millions \$US pour l'élimination de la consommation restante de HCFC en Chine.

32. À l'issue d'un échange, le facilitateur a indiqué que bien qu'il ne semble pas possible que la phase II soit approuvée à la présente réunion, les membres pourraient offrir une orientation supplémentaire à la Chine et à la Banque mondiale sur les éléments à modifier dans une proposition révisée. Il a été suggéré que la Banque mondiale porte une attention particulière au sixième scénario de financement proposé par le Secrétariat. La proposition prévoit une importante concentration de tranches en début de période et il a été suggéré de répartir les tranches de financement de manière plus équilibrée et de ne pas chevaucher les tranches de financement des phases II et III. La terminologie convenue pour les fermetures d'usine utilisée à la phase I devrait être respectée pour la phase II.

33. Le représentant de la Chine a précisé que la phase II du PGEPH avait été abordée à la 79^e réunion et que la proposition révisée à la lumière des échanges à cette réunion avait été présentée de nouveau à la présente réunion, où elle a été débattue brièvement. Il a expliqué que la non-approbation de la phase II à la présente réunion pourrait avoir des conséquences graves. La Chine devra réduire sa consommation en 2018, mais si la phase II n'est pas approuvée, il n'y aura aucune réduction correspondante dans le secteur de la production, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le respect des réductions de la consommation par la Chine et autres pays.

34. Le Sous-groupe a manifesté sa sympathie pour le gouvernement de la Chine et a pris note qu'en remboursant les sommes non dépensées à la phase I, la Chine faisait preuve de bonne volonté. Le PGEPH pour la Chine est le plus important projet approuvé par le Comité exécutif, et le financement de ce projet doit être examiné de près. L'importante concentration des tranches de financement en début de période dans la proposition continue à susciter des inquiétudes et il a été suggéré de mieux les équilibrer. Le Sous-groupe se dit toutefois confiant que si la proposition révisée tient compte des points de vue exprimés à la 79^e et à la 80^e réunions, il sera alors possible de faire une recommandation sur la proposition à la 81^e réunion.

35. Le Sous-groupe sur le secteur de la production recommande que le Comité exécutif;

- a) Prenne note de la proposition de la phase II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/SPG/4;
- b) Reporte l'examen de la phase II du PGEPH et accueille à la 81^e réunion la proposition de projet révisée qui tient compte des débats ayant eu lieu aux 79^e et 80^e réunions, notamment sur la concentration des tranches en début de période.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

36. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

37. Le facilitateur a examiné le présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture

38. La réunion du Sous-groupe a été close à 9 h 30, le 17 novembre 2017.